



## SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

# COMPTE-RENDU CAPL C, B et A : Recours en notation et mouvements locaux

*Les représentants FO présents pour ces 2 CAPL :*

*CAPL cadres C : Sébastien BENARD, Séverine DRUARD, Régis LEVAVASSEUR (élus)*

*CAPL cadres B : Sébastien LIEVRE, Patrice VIEMON, Frédéric DANO, Didier LOISEAU (élus)*

*CAPL cadres A : Stella CREPEAU, Williams PILLET (élus)*

---

**« Alors que la situation des effectifs se dégrade, »**

*notre professionnalisme  
et le service rendu aux usagers sont reconnus !*

**« Le mérite en revient à tous les agents ! »**

### **CAPL DE MUTATIONS :**

Quelques éléments de réponses de la Direction aux déclarations liminaires (voir notre déclaration liminaire en ligne sur le site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>) :

« le constat des organisations syndicales sur les moyens très réduits par rapport aux ambitions numériques de la DGFIP est également relevé par la Cour des Comptes qui souligne que les budgets alloués ont chuté de 28 % entre 2010 et 2018... ».

« Le volume des suppressions d'emplois permet de constater que la DGFIP reste la principale contributrice à la maîtrise des effectifs de l'État... Ceci a également été repris dans le rapport de la Cour des Comptes ».

« Le contexte des effectifs fait que sur notre département, la situation de la RAN des Herbiers reste préoccupante. Celle du Pôle de Contrôle et d'expertise de la Roche sur Yon devient très problématique car la programmation doit rester une priorité... ».

« S'agissant des règles de gestion, celles-ci ne sont pas complètement stabilisées. À ce titre, un groupe de travail national est prévu le 11 juillet prochain... un des effets induits de la départementalisation de l'affectation nationale sera une diminution du nombre d'agents « ALD » dans le département »

Les mouvements définitifs de mutation objet de bouleversements importants ces dernières années ont permis de se rendre compte de la préfiguration des mouvements futurs : des projets de mouvements « aboutis » qui équivalent peu ou prou aux mouvements définitifs.

Les situations particulières des agents étant prises en compte dès les projets et donc sans être discutées, analysées, avec les organisations syndicales.

### **\* CAPL des cadres A du 26/06/2018 :**

Quelques chiffres :

Situation des emplois au 01/09/2018 : 116 emplois implantés  
107 emplois pourvus  
= 9 emplois vacants (pourvus par les ALD)

Situation nette en tenant compte des temps partiels : **-3,4 emplois**

### **\* CAPL des cadres B du 08/06/2018 :**

Quelques chiffres :

Situation des emplois au 01/09/2018 : 340 emplois implantés  
324 emplois pourvus  
= 14 emplois vacants (pourvus par les ALD)  
Situation nette en tenant compte des temps partiels : **-14,1 emplois**

### **\* CAPL des cadres C du 25/05/2018 :**

Quelques chiffres :

Situation des emplois au 01/09/2018 : 231 emplois implantés  
209 emplois pourvus  
= 22 emplois vacants (dont 13 pourvus par les ALD)  
Situation nette en tenant compte des temps partiels : **-19,1 emplois**

### **REMARQUES GENERALES concernant ces CAP locales de « mutations » :**

Nous reconnaissons que la Direction et le service RH restent à l'écoute et font leur possible pour tenir compte des situations particulières. Le maximum est fait pour que les situations difficiles ou d'éloignement ne durent trop longtemps, notamment pour les collègues ALD (à la disposition du Directeur). Le cas échéant, signalez-nous vos difficultés.

Les détachements ne sont prononcés qu'avec l'accord des agents concernés afin de répondre à une urgence signalée (situation sociale, médicale mais aussi parfois pour raisons de service ; ce qui reste discutable).

**Nous attirons également votre attention sur le fait que nos règles de gestion et donc de mutation sont encore en cours de discussions et de modifications : restez attentifs et n'hésitez pas à contacter vos représentants des personnels pour toute question vous concernant.**

### **CAPL DE RECOURS EN NOTATION :**

Les CAP locales de révision de l'évaluation des cadres A, B et C se sont tenues les 14 et 15 juin 2018.

En amont de ces CAP, 18 recours ont été effectués auprès de l'autorité hiérarchique et la plupart des collègues ayant sollicité notre aide ont obtenu satisfaction au moment de l'entretien avec l'autorité hiérarchique.

10 dossiers étaient soumis à l'examen des CAPL : 1 cadre A, 6 cadres B et 3 cadres C.

Nous pouvons constater cette année une stagnation du nombre de recours.

Pour rappel, pour les 3 CAP locales des années passées, il y a eu 12 recours en 2014, 16 en 2015, 21 en 2016 et 10 en 2017 et cette année.

Le président, après avoir examiné les différents recours, a donné satisfaction à la quasi-totalité des réclamations.

Est-ce un message à destination des notateurs quant à la qualité de leur évaluation ?

Force est de constater que le président reconnaît ainsi la valeur des agents et la nécessité absolue de ne pas leur faire perdre leur motivation en ces temps de restriction de personnel sans diminution des charges de travail.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



***N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOTRE SITE INTERNET :***

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>